



Nombre de membres en

exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Séance du 08 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le huit avril l'assemblée régulièrement convoquée le 01 avril 2022, s'est réunie sous la présidence de **Monsieur Philippe DANSAUT (Maire)**

Sont présents : Philippe DANSAUT, Pierre PAILHON, Jean-Noël PAYSSAN, Philippe VILLEDIEU, Raymond FILBET, Christophe ABADIE, Sylvie CABARROU, Stéphane CAZANAVE, Daniel DASSIEU, Christine FOURTANE, Christelle GAYE, Elodie GAZAVE, Georges MOREAU, Vivien PUERTOLAS, Hervé REGARDIER

Représentés :

Excuses :

Absents :

Secrétaire de séance : Sylvie CABARROU

La séance est déclarée ouverte à 20h38.

Mr CAZANAVE arrive à 20h41, Mr FILBET et Mme GAYE à 20h43 et Mr ABADIE à 20h52.

Ils se sont tous excusés pour leur retard.

L'ordre du jour est étudié en présence de l'ensemble des élus.

Objet: Budget primitif 2022 - DE 2022 023

Rapporteur : Philippe VILLEDIEU

Monsieur Philippe VILLEDIEU, Adjoint au Maire en charges des finances, fait lecture de la note de présentation brève et synthétique du projet de budget primitif 2022.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le projet de budget présenté, d'un total de 702 336,53 €, toutes sections confondues, répartis ainsi qu'il suit :

Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
408 793,17 €	408 793,17 €	293 543,36 €	293 543,36 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget présenté.

Objet: Financement des investissements - Délégation au Maire - DE 2022 024

Rapporteur : Philippe DANSAUT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le paiement des travaux d'investissements décidés par l'assemblée délibérante va nécessiter le recourt à un financement partiel extérieur, dans l'attente de la perception des recettes attendues.

Monsieur le Maire expose que les dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales permettent au conseil municipal de déléguer au maire tout ou partie de ses compétences.

Un débat s'engage entre les élus sur les délégations possibles dans le cadre de la gestion financière des investissements et sur les montants à définir.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes, **pour l'exercice 2022** :

- De procéder, dans la limite d'un montant de 100 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Objet : Demande de subvention busage FOURTANE

Rapporteur : Philippe DANSAUT, Maire

La délibération est reportée au prochain conseil afin de recueillir des informations complémentaires sur les travaux concernés.

Objet : Coupe affouagère 2021 - DE 2022 025

Rapporteur : Vivien PUERTOLAS

Monsieur PUERTOLAS informe l'assemblée que la commune a reçu de l'ONF le montant corrigé de l'estimation de coupe délivrée pour l'affouage 2021, à savoir 12 500 € pour un cubage de 833 m³.

Le conseil municipal doit se prononcer sur cette estimation et transmettre le nom des trois garants

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide la délivrance en bloc et sur pied en 2022 de la coupe affouagère référencée 22D012639 Parcelle 6 pour une contenance de 833 m³.
- *Accepte* l'estimation de la coupe délivrée par l'ONF : 12 500 €,
- Demande que l'exploitation de la coupe soit faite :
 - a) Par les affouagistes après partage par feu (ménage ou chef de famille)
 - b) Sous la responsabilité des trois garants dont les noms sont les suivants
 - o 1er garant : Jean-Noël PAYSSAN, demeurant à Cieutat
 - o 2ème garant : Vivien PUERTOLAS, demeurant à Cieutat
 - o 3ème garant : Christophe ABADIE, demeurant à Cieutat
- Fixe les délais d'exploitation de la coupe affouagère au 28/02/2023. A défaut, les affouagistes seront considérés les avoirs abandonnés, la vente sera poursuivie au profit de la commune.

Objet: Délivrance de chablis - DE 2022 026

Rapporteur : Vivien PUERTOLAS

Monsieur PUERTOLAS informe l'assemblée que la commune a reçu de l'ONF l'estimation des chablis marqués et délivrés sur les parcelles 9, 16 et 22, à savoir 1415 € pour un volume de 102 m³ (référence ONF 22D012685).

Ce montant est soumis à la validation du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'estimation de 1415 € pour un volume délivré de chablis de 102 m³.

QUESTIONS DIVERSES

- **Voirie communale** : Hervé REGARDIER demande où en est la dénomination de sa rue et la numérotation de sa maison. Monsieur le Maire l'informe que l'arrêté est en cours de signature.

- **Travaux de l'église** : Monsieur PUERTOLAS évoque un bilan positif des travaux (vitraux et failles). Il informe que la grue sera enlevée la semaine prochaine.

- **Organisation temps périscolaire** : Sylvie CABARROU fait le point sur la situation du personnel à l'école (absences maladie) et signale qu'il sera très certainement nécessaire de procéder à une réorganisation du temps périscolaire.

Monsieur le Maire propose de réunir l'ensemble du personnel communal à des fins d'information et d'organisation.

- **Chapelle de Roumé** : Sylvie CABARROU informe l'assemblée qu'un couple de musiciens propose d'organiser des moments musicaux à la Chapelle pour le week-end de l'Ascension (26-27-28 juin). Une autorisation est donnée pour stationner leur roulotte aux chênes.

- **Location Logement Communal** : le logement est loué à compter du 1er mai, par une famille. Une des critères prioritaires pour la sélection des dossiers a été la présence d'enfants scolarisés à l'école communale.

- **Panneaux d'informations** : Monsieur le Maire précise que les panneaux d'informations communaux seront centralisés au niveau des points d'apports volontaires ordures ménagères et tri.

- **Site internet** : une demande a été formulée par un nouvel habitant, qui souhaiterait que son activité soit référencée sur le site de la commune. Cette activité étant exercée sur Bagnères, cela n'est pas envisagé pour l'instant.

- **Groupement Pastoral** : présentation du bilan du travail réalisé par la commission sur l'attribution des parcelles, la convention et l'élaboration d'un cahier des charges.

- **Urbanisme** : bilan sur les dossiers déposés et traités (certificat d'urbanisme, déclaration préalable et permis)

- **ADAC** : monsieur le Maire a participé à une réunion d'information organisée par l'ADAC sur les attributions du Maire et du conseil municipal. Il fait une présentation des informations recueillies.

- **Aménagement Centre Bourg** : monsieur le Maire présente le résultat de la première réflexion du CAUE sur le schéma d'aménagement du Centre Bourg et de sa sécurisation.

- **Election présidentielle** : organisation et planning du bureau de vote.

La séance est clôturée à 23h32.